

**COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU MARDI 10 NOVEMBRE 2020 À 18 H30.**

L'an deux mille vingt, le dix du mois de novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines, se sont réunis, en séance ordinaire à huis clos, à la salle de la Pallud de Sainte Marie, délocalisation autorisée suite à la situation sanitaire actuelle, et précisée sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance, est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe GIRARD.

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 13 :**

BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, CORONEL Célia, DA SILVA Emmanuel, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LEMAITRE Christophe, MORVAN Yves, ROSTAING Laurence, SCHNEIDER Laëtitia, SORNET Emilie.

**Etaient Absents 2 :** BOZON-VIAILLE Françoise  
MARTIN-COCHER Olivier

**Avaient donné procuration 2 :** BOZON-VIAILLE Françoise à LAPERROUSE Madeleine  
MARTIN-COCHER Olivier à GIRARD Philippe

**Secrétaire de séance :** Madeleine LAPERROUSE et CORONEL Célia

M. le Maire demande aux élus de respecter une minute de silence à la mémoire de Samuel PATY, professeur assassiné le 16 octobre dernier à la sortie du collège où il enseignait.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 22 septembre 2020.

L'approbation du procès verbal du conseil municipal du 15 octobre 2020 se fera lors de la prochaine séance du conseil municipal.

M. le Maire demande à rajouter 2 points à l'ordre du jour concernant :

- La validation de la convention avec CPRO pour la sauvegarde des données numériques
- L'opposition au transfert du pouvoir de police des déchets au SIRTOMM

VOTE : 15 pour

Ces points seront traités après le point III.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **I. DELIBERATION POUR L'EXTENSION DU PERIMETRE DU SIVU ARC ENERGIES MAURIENNE.**

Gérard BORDON rappelle le protocole applicable pour permettre l'intégration de la régie de La Chambre au sein du périmètre du syndicat Arc Energies Maurienne :

- Délibération de la Municipalité de La Chambre pour demander son intégration au SIVU Arc Energies Maurienne.
- Délibération du Conseil Syndical pour approuver l'intégration de la Régie de La Chambre au SIVU Arc Energies Maurienne.
- Délibération des 5 communes historiques (St Avre, St Martin-sur-la-Chambre, la Chapelle, Pontamafrey et Ste Marie) pour approuver l'extension du périmètre du SIVU Arc Energies Maurienne avec l'intégration de la régie de La Chambre (délibérations concordantes).
- Prise d'un arrêté par le préfet pour acter l'extension du périmètre du SIVU Arc Energies Maurienne avec l'intégration de la régie de La Chambre.

Le conseil municipal de La Chambre s'est réuni le 2 novembre et a délibéré pour demander son intégration au syndicat et approuver le projet des nouveaux statuts du syndicat.

Le conseil syndical a approuvé le 5 novembre l'extension de son périmètre et le projet des nouveaux statuts du syndicat.

Les 5 communes historiques ont toutes approuvé, avant le 11 novembre l'extension du périmètre du SIVU Arc Energies Maurienne ainsi que le projet des nouveaux statuts.

L'ensemble des éléments ont depuis été transmis en sous-préfecture et nous sommes dans l'attente de l'arrêté portant extension du périmètre du syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il est utile de rappeler que la Municipalité de La Chambre a accepté par sa délibération les conditions de son intégration au syndicat ; ces conditions étant les mêmes que celles définies et appliquées aux 5 communes historiques lors de la création du SIVU au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **Les avantages de ce regroupement à 6 communes :**

- le réseau, moyennant quelques investissements, deviendra plus performant et plus sécurisé avec un seul point d'entrée et plusieurs bouclages
- le tarif d'achat de l'énergie sur l'acheminement à EDF sera plus attractif du fait d'un seul point d'entrée
- nous conservons un service de proximité très compétitif avec un personnel compétent et qu'il faudra étoffer à l'avenir.

**VOTE pour l'extension du périmètre du SIVU Arc Energies Maurienne : 15 pour**

### **II. DELIBERATION POUR APPROUVER LE PROJET DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT ARC ENERGIES MAURIENNE.**

**VOTE pour approuver le projet des nouveaux statuts du syndicat : 15 pour.**

### **III. MOTION POUR LA DEFENSE ET L'AVENIR DU SITE INDUSTRIEL DE FERROPEM SUR LES COMMUNES DE MONTRICHER-ALBANNE ET SUR LES AUTRES SITES ALPINS.**

FERROPEM a engagé un plan de restructuration important sur plusieurs sites en France. Le site de Montricher-Albanne, qui produit un silicium de haute qualité, est rentable mais il souffre de la concurrence déloyale des produits chinois.

Les employés ont déjà connu plusieurs périodes de chômage partiel.

Une motion de soutien a déjà été prise par la communauté de communes Cœur de Maurienne-Arvan en demandant :

- une aide au gouvernement afin de conserver cette production locale. Des emplois directs sont menacés ainsi que les nombreux sous-traitants.
- une augmentation des droits de douanes sur les produits chinois.

Nous proposons également de soutenir cette motion.

#### **VOTE : 15 pour**

On s'interroge sur le devenir d'autres industries sur la Maurienne, comme le site de Poudres Hermillon, auquel nous apportons notre soutien, nous serons également vigilants pour le défendre et le maintenir sur le territoire.

### **IV. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC CPRO.**

En 2013 une convention était établie entre les 5 communes d'origine du groupement de régies et la société CPRO pour la sauvegarde des données numériques (celles des communes et celles des régies).

La convention est arrivée à échéance fin 2019. Elle doit être renouvelée entre chaque commune et le syndicat Arc Energies Maurienne pour 2020, 2021, 2022.

Coût : 54 € ht/trimestre par poste et 75 € ht /trimestre pour le serveur.

#### **VOTE pour un renouvellement pour 3 ans : 15 pour**

### **V. TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE DES DECHETS AU SIRTOMM**

Le SIRTOMM à la charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères sur la vallée et se verrait transférer par l'Etat le pouvoir de police des déchets.

Afin de conserver ce pouvoir de police à la commune et ce service de proximité, le conseil municipal doit formuler son opposition avant le 28 janvier 2021.

#### **VOTE pour s'opposer au transfert du pouvoir de police des déchets au SIRTOMM : 15 pour**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- cérémonie du 11 novembre : suivant les instructions données par le Préfet, elle se fera uniquement en présence de quelques élus et de notre jeune porte-drapeau. La remise de décorations prévue est reportée.

- le 16 novembre : visioconférence des Maires de Savoie avec le Préfet.

- Madeleine LAPERROUSE fait part :

- d'une information du centre social DECLICC : les animatrices du secteur Senior propose d'aider les personnes âgées à faire leurs courses (à St Etienne au Mont Cuchet, au marché du Glandon, à La Chambre et à Intermarché).

Un minibus vient les chercher et les ramène à domicile dans le respect des gestes barrières.

Ce service est gratuit. Inscription auprès de DECLICC.

Yves MORVAN suggère de faire passer l'info dans la presse et sur les radios locales

- la bibliothèque municipale est fermée. Néanmoins les lecteurs peuvent être accueillis sur rendez-vous avec gestes barrières et distanciation.

- Pendant cette période difficile, les membres du CCAS gardent le contact avec les personnes âgées, fragiles ou seules.

Celles-ci peuvent se faire connaître en mairie et s'inscrire sur le registre des personnes à contacter en cas de crise (pandémie, canicule, inondation ou accident technologique...)

- Gérard BORDON fait part d'un courrier du centre de Gestion concernant les nouvelles mesures à prendre dans le cas de la pandémie.

Toutes les mesures que souhaitent mettre en œuvre les collectivités de moins de 50 agents (qui n'ont donc pas leur propre CHSCT) doivent être, au préalable, soumises au CHSCT du Centre de Gestion (Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail) :

- Le télétravail est fortement conseillé.

A partir du jeudi 12 novembre et pour une période d'essai, un agent administratif sera en télétravail pour le traitement des factures.

- Il est conseillé de réduire les déplacements travail/domicile : les agents loin de leur domicile peuvent déjeuner sur place.

- Les 2 agents de service prennent leur poste le matin à des horaires et en des lieux différents.

- Afin de veiller à la distanciation, un seul agent sera présent dans les véhicules.

- L'accueil du public se fera uniquement sur rendez-vous, une personne à la fois sera reçue.

Le premier Adjoint indique que les entretiens professionnels vont débiter pour le personnel titulaire.

- Christian DELEGLISE signale que contrairement à ce qui était annoncé, les membres du conseil municipal ne sont pas informés des réunions du conseil communautaire et n'en reçoivent pas les comptes rendus.

Philippe GIRARD fera remonter cette remarque au secrétariat de la 4C.

- Abdelhamid BELHADDAD informe le conseil que suite aux restrictions de circulation décidées sur la route des Iles, les panneaux de signalisation sont constamment déplacés ou

dérobés à l'entrée et à la sortie de cette voie. Nous avons informé les services de gendarmerie et des contrôles vont être accentués... Malgré cette période d'essai, nous envisageons de fixer au sol les panneaux.

La séance est levée à 20 heures.